

COMITE SYNDICAL DU MARDI 4 FEVRIER 2020

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2020

ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public », en nomenclature M14, pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé », en nomenclature M4, pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de la présentation de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

SITUATION FINANCIERE DU SIOM (consolidée)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré CA 2019	2020
Recettes fonct.	33 880k€	36 745k€	34 564k€	30 802k€	30 254k€
Dépenses fonct	28 396k€	27 814k€	27 506k€	27 272k€	29 725k€
Epargne de gestion	5 484k€	8 931k€	7 058k€	3 530k€	529k€
Charges financières	702k€	619k€	543k€	500k€	443k€
Epargne brute	4 782k€	8 312k€	6 515k€	3 030k€	86k€
Part des recettes	14.11%	22.62%	18.85%	9.84%	0.28%
Remb. capital	1 587k€	1 549k€	1 462k€	1 249k€	1 267k€
Epargne nette	3 195k€	6 763k€	5 053k€	1 781k€	-1 181k€
Part des recettes	9.43%	18.41%	14.62%	5.78%	
Dépenses invest.	843k€	1 739k€	1 031k€	1 341k€	18 880k€
Recettes invest.	306k€	925k€	212k€	363k€	422k€
Résultat antérieur	10 683k€	13 341k€	19 290k€	23 524k€	24 326k€
Solde net	13 341k€	19 290k€	23 524k€	24 326k€	4 687k€
Encours de la dette	15 072k€	13 523k€	12 061k€	10 812k€	9 545k€
Capacité de désendettement (année)	3.15	1.63	1.89	3.57	

Le compte administratif 2016 comprend les dépenses et les recettes réalisées sur le budget de la Communauté Paris-Saclay et le SIOM.

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recette de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit 1 781 k€ en 2019.

La baisse de la fiscalité depuis plusieurs années fait baisser progressivement les épargnes.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement de 2017, d'un montant de 36 745 k€, comprennent des recettes exceptionnelles pour un montant global de 2 407 k€ correspondant aux versements de la société Certinergy. Hors ces recettes de CEE, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34 338 k€ et l'épargne nette à 4 356 k€.

Le prévisionnel pour 2020 fait ressortir des recettes de fonctionnement de 30 254 K€ et des dépenses de fonctionnement, hors dettes, de 29 725 k€.

Ratios financiers du budget principal « public »

Entre 2017 et 2020, le ratio « Produit de la TEOM / Population » passe de 114.35 € / habitant à 98.25 € soit une baisse de 16.10 € par habitant (-14%). En parallèle, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement / population baisse de 5.18 € par habitant (-3.67 %) pour atteindre 135.82 € par habitant en 2020.

Ratios	2017	2018	2019	2020
Populations	205 328	206 382	207 764	209 491
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	141.00 €	141.90 €	141.53 €	135.81 €
Produit de la TEOM / Population	114.35 €	107.96 €	98.38 €	98.25 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	178.49 €	193.90 €	190.28 €	179.81 €
Dépenses d'équipement brut / Population	43.12 €	49.61 €	52.26 €	48.06 €
Encours de la dette / Population	27.41 €	23.05 €	19.19 €	16.41 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	6.22 %	6.18%	6.43 %	6.65 %
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	81.37 %	75.16 %	75.77 %	77.01 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	24.16 %	25.59 %	27.46 %	26.73 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	15.36 %	11.90 %	10.09 %	9.13 %

Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2020 est estimé à 20 582 970 € avec un maintien des taux de TEOM de 2019.

Les taux de TEOM 2020 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	Produit 2019				Produit 2020				
		Bases définitive 2019	Participation communale	Total contribution ville	Taux voté	Bases estimées 2020	Coût du service selon prévision 2020	Taux à appliquer selon coût du service	Total contribution ville	Taux Voté
Bures-sur-Yvette	9 875	15 777 921		965 033 €	6,12%	15 935 700	1 035 345	6,50%	975 265 €	6,12%
Gif-sur-Yvette	21 571	38 582 250		2 154 945 €	5,59%	38 968 073	2 267 266	5,82%	2 178 315 €	5,59%
Gometz-le-Chatel	2 610	3 342 973		280 139 €	8,40%	3 376 403	286 135	8,47%	283 618 €	8,40%
Igny	10 335	15 924 569		1 099 287 €	6,92%	16 083 815	1 169 635	7,27%	1 113 000 €	6,92%
Orsay	17 011	31 105 888		1 702 926 €	5,46%	31 416 947	1 797 237	5,72%	1 715 365 €	5,46%
Palaiseau	34 954	65 949 558		3 020 552 €	4,56%	66 609 054	3 408 267	5,12%	3 037 373 €	4,56%
Saclay	4 021	7 266 172		385 741 €	5,37%	7 338 834	432 339	5,89%	394 095 €	5,37%
St Aubin	721	2 292 475		86 637 €	4,05%	2 315 400	98 448	4,64%	93 774 €	4,05%
Vauhallan	2 081	2 712 112		240 141 €	8,87%	2 739 233	257 819	9,41%	242 970 €	8,87%
Villiers le Bâcle	1 265	1 610 306		133 442 €	8,28%	1 626 409	150 682	9,26%	134 667 €	8,28%
Champlan	2 844	6 807 398		322 535 €	4,73%	6 875 472	346 306	5,04%	325 210 €	4,73%
Chevreuse	5 812	11 453 086		625 338 €	5,46%	11 567 617	658 764	5,69%	631 592 €	5,46%
Longjumeau	21 838	34 520 892		1 997 287 €	5,81%	34 866 101	2 121 607	6,09%	2 025 720 €	5,81%
Les Ulis	25 031	51 179 310		1 979 580 €	3,87%	51 691 103	2 287 440	4,43%	2 000 446 €	3,87%
St Rémy-les-Chevreuse	7 956	17 353 936		956 202 €	5,51%	17 527 475	983 840	5,61%	965 764 €	5,51%
Villebon-sur-Yvette	10 645	30 321 472	50 000	1 085 601 €	3,42%	30 624 687	1 111 163	3,63%	1 047 364 €	3,42%
La Ville du Bois	7 506	13 391 285		917 330 €	6,85%	13 525 198	894 017	7,11%	926 476 €	6,85%
Linas	6 959	9 938 806		689 499 €	6,85%	10 038 194	837 594	7,11%	687 616 €	6,85%
Ballainvillers	4 581	9 245 393		632 134 €	6,85%	9 337 847	563 920	7,11%	639 643 €	6,85%
Monthéry	7 816	12 628 593		861 236 €	6,85%	12 754 879	949 332	7,11%	873 709 €	6,85%
Villejust	2 332	6 345 975		286 906 €	4,54%	6 409 435	273 575	4,27%	290 988 €	4,54%
Totaux	207 764	387 750 370	50 000	20 422 491	5,26%	391 627 876	21 930 731	5,60%	20 582 970	5,26%

Pour mémoire, le taux moyen national en 2018 de la TEOM était de 9.16 % (9.20 % en 2017) sur l'ensemble des collectivités et de 8.32 % (8.50 % en 2017) sur l'ensemble des syndicats.

La Loi de Finances 2018 a introduit une revalorisation des bases fiscales selon l'inflation constatée sur l'année précédente. Pour 2020, la revalorisation des bases est de 1.2 %.

PROJETS 2020-2022

Implantation de conteneurs enterrés

Expérimenté depuis 2015 sur son territoire, le parc de conteneurs enterrés du SIOM compte 79 conteneurs d'ordures ménagères, 77 conteneurs d'emballages et 52 conteneurs à verre au 31 décembre 2019.

En 2020, le SIOM va poursuivre le développement de la collecte en conteneurs enterrés par l'implantation de 26 conteneurs ordures ménagères, 26 conteneurs emballages et 10 conteneurs verre sur les communes pour un coût de travaux estimé à 820 000 €.

En parallèle, le Syndicat prend à sa charge la maintenance et le lavage du parc de conteneurs enterrés, mais également semi-enterrés et aériens, par la réalisation de campagnes (deux campagnes par an pour les conteneurs enterrés d'ordures ménagères, et une campagne par an pour les conteneurs d'emballages et les conteneurs de verre), représentant un total prévisionnel de 154 000 €.

Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. Le terrain d'implantation d'une superficie de 7 814 m² dont 1 225 m² de forage non constructible. La promesse de vente est en cours de rédaction, avec un montant de cession de 177 500 € HT pour une superficie planché de 1 127 m².

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui viendront s'implanter sur le plateau. La ressourcerie, qui est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, sera installée à proximité de la déchèterie à l'exception de l'espace de vente.

La ressourcerie sera pilotée par La Collective qui est un Groupe Economique Solidaire.

Il est envisagé de construire une déchèterie à plat pour un coût estimé à 4 200 000 € TTC. Cette nouvelle déchèterie accueillera environ 39 500 visites par an pour 4 420 tonnes de déchets collectés à l'horizon 2030 (6 630 tonnes avec la collecte des déchets provenant des professionnels).

Pour financer le projet, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME pour un montant d'environ 800 000 €, un emprunt est envisagé à hauteur de 1 200 000 € et le reste sera en autofinancement.

Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 600 000 € HT par an.

Réseaux de chaleur (budget annexe M4)

Le SIOM est propriétaire du réseau de chaleur alimentant la zone de Courtabœuf et la commune des Ulis. Il en a confié l'exploitation par voie de délégation de service public par concession à la société Dalkia. En tant que propriétaire du réseau de chaleur, le SIOM est assujéti aux dispositions de l'article 194 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur pour les collectivités propriétaires d'un réseau de chaleur au 01/01/2009, et ce, avant le 31/12/2018.

Le schéma directeur, réalisé en 2018, a permis d'identifier un levier d'optimisation de fourniture de chaleur par l'UVE au réseau, par la mise en place d'un dispositif de stockage thermique.

Des projets d'extension du réseau sont également envisageable sur la zone de Courtabœuf 10 et le projet « Cœur de Parc ». Le coût de ces extensions est estimé à 2 510 k€ subventionnable à hauteur de 502 k€.

Le second scénario du schéma directeur propose l'extension des réseaux et la construction d'une cuve de stockage thermique pour un coût estimé à 3 752 k€ subventionnable à hauteur de 875 k€.

Ainsi, le stockage thermique permettrait de valoriser plus de MWh de chaleur, en stockant de l'énergie sous forme d'eau chaude pendant la journée, lorsque l'UVE produit plus de chaleur que n'en

consomme le réseau, et de restituer cette chaleur lors des périodes de fortes consommations (le matin, entre 6h et 9h et le soir, entre 17h et 20h).

Le SIOM a sollicité la société CFERM pour réaliser une étude de faisabilité technico-économique de la mise en place d'un système de stockage thermique.

Réaménagement de la Déchèterie de Villejust

La déchèterie de Villejust comporte une seule entrée avec un poste d'accueil, 7 caissons en bas de quai, 16 géobox pour les déchets dangereux et une armoire pour les DMS.

La fréquentation augmente d'année en année, pour accueillir 63 958 passages en 2018 (178 passages en moyenne par jour) soit une augmentation de 21% entre 2016 et 2018.

Il est envisagé de réaménager et de rénover la déchèterie afin d'optimiser la fonctionnalité et le service aux usagers tout en respectant les aspects environnementaux et réglementaires.

Une étude a été demandée à un AMO qui doit proposer plusieurs scénarii avec une estimation du coût des travaux. Les honoraires pour cette étude sont de 17 982 €.

Des travaux de sécurisation de la déchèterie seront engagés en 2020.

Projet de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets

En raison de la particularité de la gestion de ce flux, le SIOM a réalisé, entre novembre 2018 et juillet 2019, une expérimentation auprès d'un échantillon de 8 gros producteurs, permettant de tester l'adhésion des utilisateurs à cette collecte avant de le généraliser auprès de l'ensemble des producteurs identifiés, puis progressivement aux ménages d'ici 2024 en complémentarité avec le dispositif de compostage.

Sur le plan financier, le coût à la tonne des déchets alimentaires (pré-collecte, collecte et traitement) a été de 458 € HT, soit, en comparaison :

- + 154 % par rapport aux OM (flux en RS),
- + 34 % par rapport aux Emballages (flux en RS),
- + 64 % par rapport aux Déchets Végétaux (flux complémentaire).

Dans ce contexte, afin de proposer un service en conformité avec la réglementation en vigueur et en complémentarité avec ses actions de compostage, le Syndicat va déployer sur son territoire un service de collecte des déchets alimentaires, de manière échelonnée, à destination :

- des « gros producteurs » (de plus de 10 tonnes par an) au 1^{er} trimestre 2020,
- de l'ensemble des écoles élémentaires pour lesquelles le compostage n'est pas adapté, à partir du 1^{er} avril 2020,
- de l'ensemble des marchés alimentaires, à partir du 1^{er} juillet 2020,
- d'un quartier ou d'une commune de 1 000 habitants, volontaire pour expérimenter une collecte hebdomadaire de déchets alimentaires en substitution d'une collecte d'ordures ménagères, à partir du 1^{er} octobre 2020.

Ce périmètre représenterait au total environ 1955 t par an.

Un élargissement du service à l'ensemble du territoire devrait permettre de baisser le coût de traitement à 125 € HT / tonne.

Le budget prévisionnel pour 2020 est estimé à 270 000 € en dépenses.

Foyers témoin – Défi 60 familles

Lancée en septembre 2018, l'opération « Défi 21 familles – les bonabitudes au quotidien » visait à accompagner 21 familles du territoire (une famille par commune) pendant 8 mois à réduire leur production de déchets de 20 %. Pour cela, le SIOM a fait appel à OSE, association qui a pour mission

de sensibiliser le plus grand nombre à l'écologie et au développement durable, par le biais d'une démarche « Zéro Déchet ».

Le projet se déroule en 3 grandes étapes :

- un diagnostic qualitatif et quantitatif des déchets produits par famille,
- la sensibilisation sur la mise en place d'actions par les familles,
- l'évaluation de la réduction des déchets produits par famille.

La première édition a rassemblé 21 familles, réparties sur 11 communes représentées :

- Gometz-le-Châtel
- Igny
- Les Ulis
- Longjumeau
- Montlhéry
- Orsay
- Palaiseau
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust
- St Aubin
- St Rémy-lès-Chevreuse

Entre novembre 2018 et mai 2019, les familles ont diminué leur production de déchets de 33%, tous flux confondus, et par flux de :

- 43% pour les OM
- 29% pour les emballages
- 26% pour les déchets végétaux
- 30% pour le verre.

Compte-tenu de la réussite du projet, une seconde édition, reprenant le même déroulé, a été lancée pour l'année 2019-2020 avec non plus 21 mais 60 familles du territoire. Etant donné le nombre important de familles participant à l'opération, elles seront réparties géographiquement en deux groupes (Nord et Sud du territoire du SIOM).

Le budget prévisionnel pour 2020 comprenant la clôture de l'année 2 et le lancement de l'année 3 est estimé à 45 000 €.

Projet Ecologie Industrielle et Territoire (EIT)

L'Ecologie Industrielle et Territoriale est un mode d'organisation inter-entreprises basé sur des échanges de matières et d'énergie et une mutualisation de besoins à l'image des relations inter-espèces observées dans les écosystèmes naturels.

En 2016, la Communauté Paris-Saclay a formulé sa candidature pour un projet d'écologie industrielle et territoriale sur la zone d'activités de Courtabœuf. Retenue par la Chambre des commerces et de l'Industrie de l'Essonne, la CPS a associé le SIOM, compétent en matière de gestion des déchets des 3 communes de la ZAC de Courtabœuf, Les Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Ayant pour objectif de faire émerger des synergies inter-entreprises, quel que soit le flux (énergie, eau, déchets, transports, service, équipements, ...), ce projet a permis de déboucher sur une gestion collective des déchets sur la ZAC de Courtabœuf avec deux prestations de collecte :

- de déchets d'activités économiques non dangereux
- de déchets d'activités économiques dangereux

Inscrit dans le programme d'actions du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) passé avec l'ADEME en août 2018, le SIOM a, par ailleurs, pour objectif de déployer une nouvelle démarche d'EIT par an, afin de répondre à l'indicateur relatif au « monde économique ».

Certification ISO 9001 (qualité) et ISO 45001 (sécurité)

Suite à l'audit de renouvellement des certifications ISO 14001 et 50001, une réflexion est à étudier, sur l'élargissement du champ du système de management du SIOM aux certifications ISO 9001 et 45001.

Ci-dessous un rappel des différentes normes :

Les normes ISO 14001 et 50001 concernent respectivement le management environnemental et énergétique. Elles reposent sur le principe d'amélioration continue des performances environnementales et énergétiques par la maîtrise des impacts environnementaux et des usages énergétiques liés à l'activité d'une structure.

La norme ISO 9001 définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. La démarche vise à améliorer de manière continue la satisfaction des clients ou usagers et à fournir des produits et services conformes à leurs attentes et besoins.

La norme ISO 45001 concerne le management de la santé et de la sécurité au travail. Elle vise, par la mise en place d'un cadre de référence, à améliorer les conditions de travail, et notamment la sécurité des travailleurs, et à réduire les risques sur le lieu de travail.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

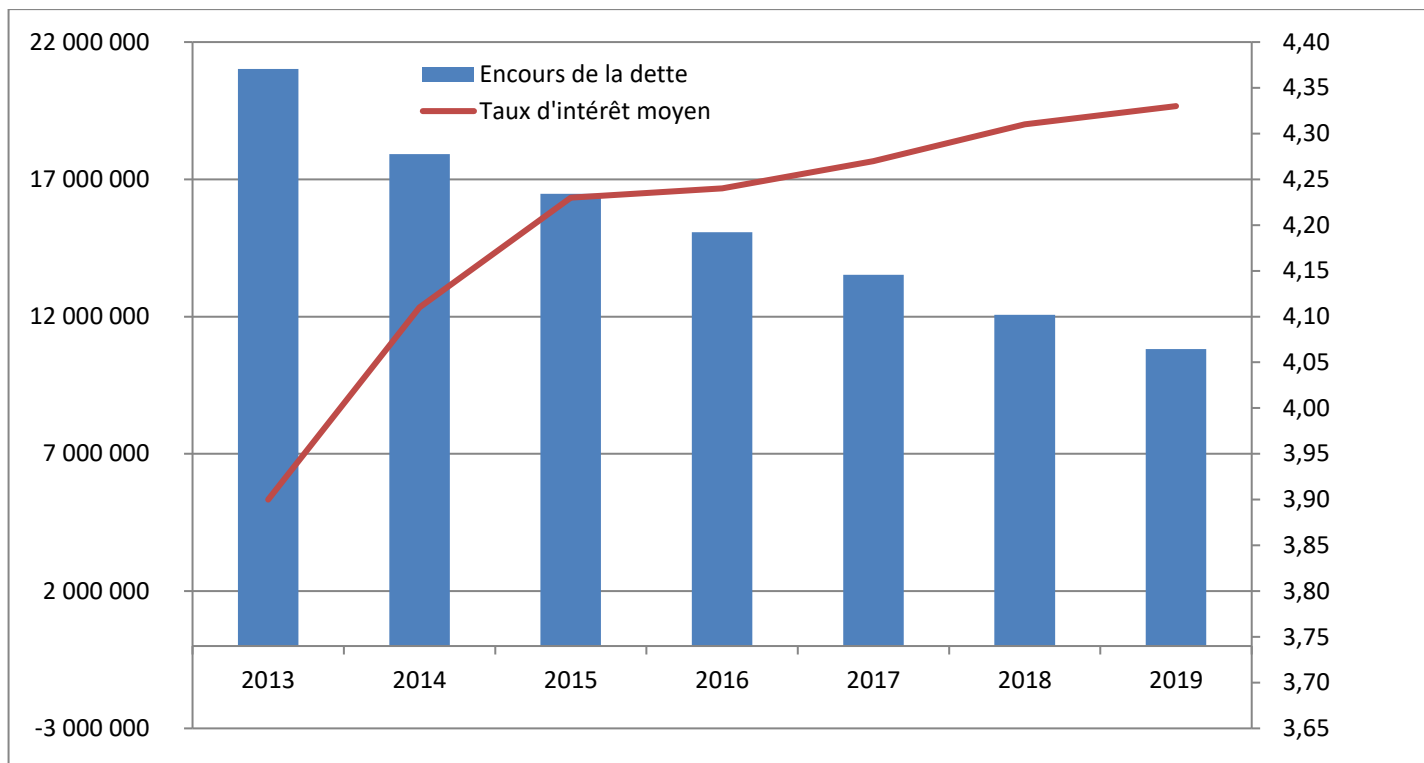
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Acquisition bacs	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Acquisition bacs RS	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Achat compacteur	110 000,00			
Tables de tri dans les écoles	80 000,00			
Bâtiment Administratif				
<i>Bureau contrôle Coordinateur BET et Coordinateur SPS Pilotage Architecte Déconstruction / reconstruction</i>	9 600,00 353 000,00	27 600,00 40 200,00 3 000 000,00		
Déchèterie de Villejust				
<i>Architecte Bureau de contrôle Coordinateur Travaux</i>	85 000,00 7 200,00			6 600,00 500 000,00
Déchèterie Ressourcerie				
<i>Indemnisation candidats et jury Frais d'étude Construction</i>	160 000,00 110 000,00 4 100 000,00			
Implantation PAV				
<i>AMO - Génie Civil - CSPS Implantation colonnes OM Implantation colonnes Emb Implantation colonnes verre</i>	260 000,00 230 000,00 200 000,00 114 000,00	175 000,00 162 500,00 146 500,00 52 500,00	100 000,00 96 300,00 89 000,00 26 300,00	60 000,00 60 200,00 52 300,00 10 500,00
Total M14	6 278 800,00	4 064 300,00	771 000,00	1 149 600,00
Logiciel de suivi des indicateurs UVE	107 500,00			
Stockage Thermique		1 550 000,00		
Travaux extension réseaux de chaleur		3 830 000,00		
Total M4	107 500,00	5 380 000,00	-	-
TOTAL M14 & M4	6 386 300,00	9 444 300,00	771 000,00	1 149 600,00

DETTES

L'encours de la dette au 31/12/2019 s'élève à 3 437 749 € pour le « secteur public » et à 7 373 898 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 10 811 647 €.

Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

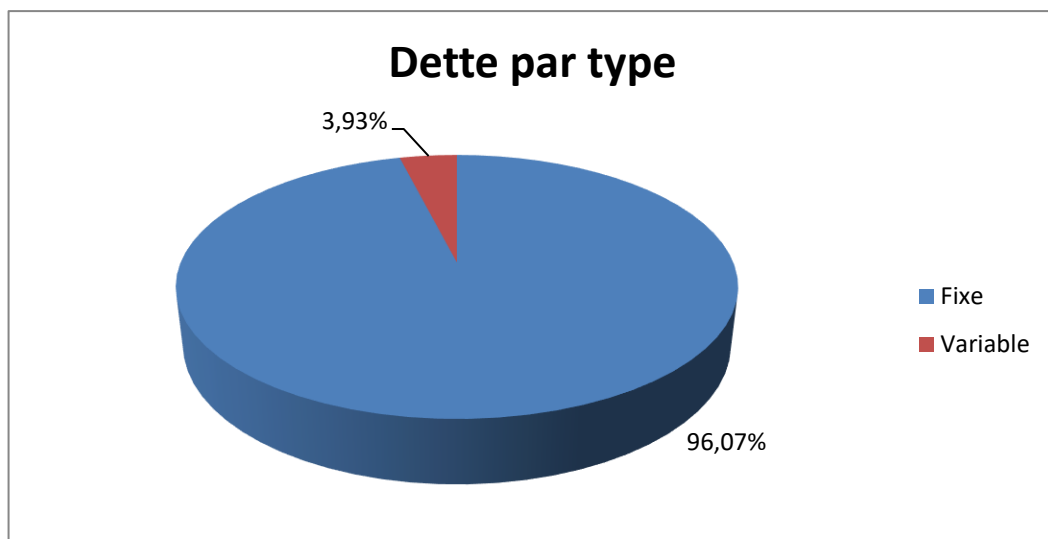
Encours de la dette au 31/12



Plus de 96 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.51 %.

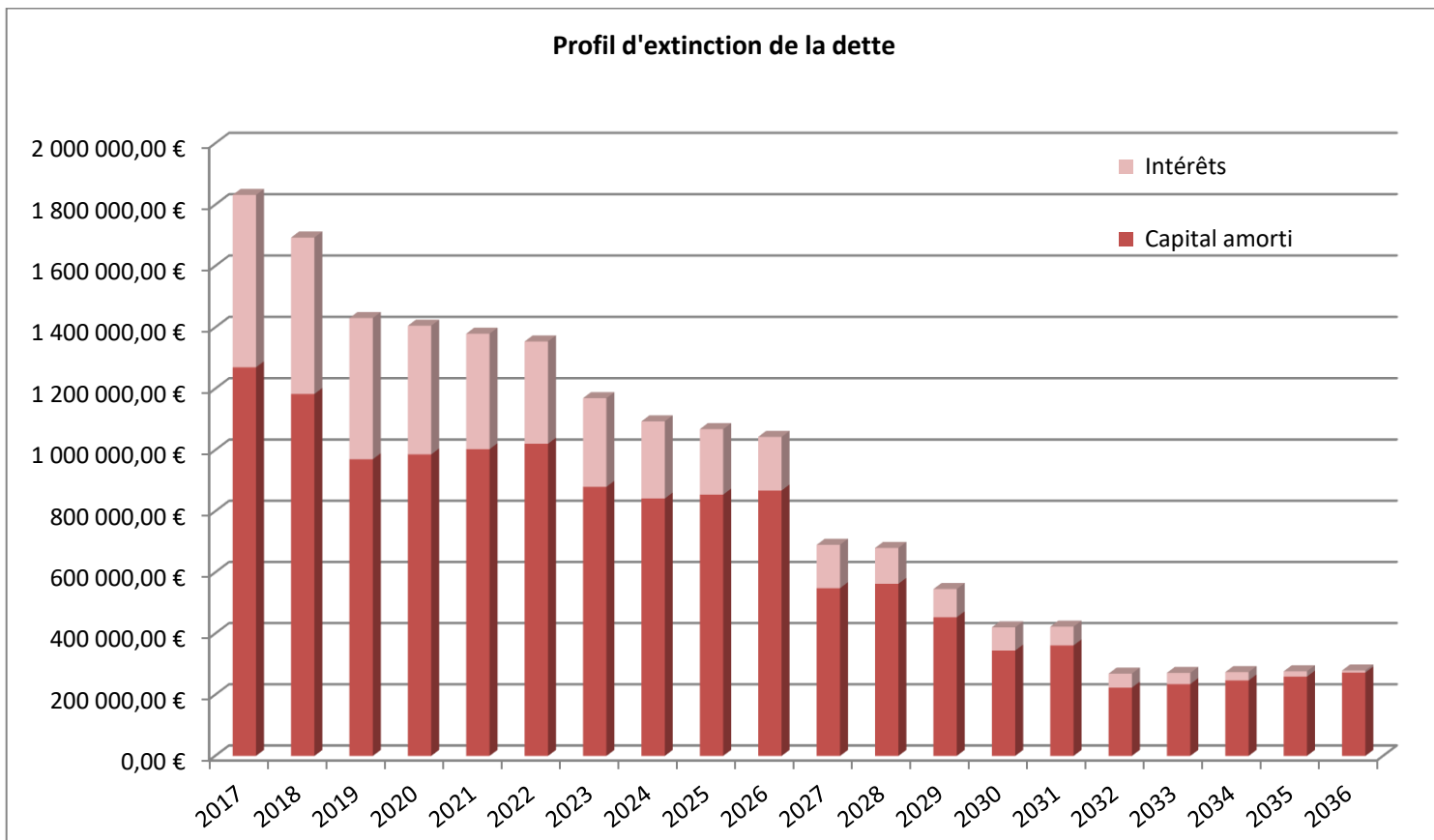
L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 3.93 %.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 386 647 €	96,07%	4,51%
Variable	425 000 €	3,93%	0,00%
Ensemble des risques	10 811 647 €	100,00%	4,33%



La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen de 4.51 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 380 000 € et 1 300 000 € selon les contrats.

Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



L'encours de la dette, qui était de 13 143 k€ en 2011, s'élèvera à environ 9 962 k€ en 2020 pour atteindre 5 230 k€ en 2025.

Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.

PROSPECTIVE 2018-2023

Le budget 2020 consolidé est estimé à 30 168 k€ en dépenses de fonctionnement et à 30 254 k€ en recettes de fonctionnement.

Les investissements pour 2020 sont évalués à 18 880 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Déchèterie ressourcerie : 4 200 000 € pour les études et travaux
- Implantation de colonnes enterrées : 820 000 €
- Acquisition de bacs : 460 000 €
- Etude pour réaménagement bâtiment administratif : 362 600 €
- Etude pour l'aménagement de la déchèterie de Villejust : 92 200 €
- Acquisition d'un compacteur : 110 000 €
- Acquisition de composteurs et lombri-composteurs : 105 000 €
- Acquisition de table de tri pour la collecte des bio-déchets dans les écoles : 80 000 €
- Projet d'une construction d'un stockage thermique : 1 550 000 €
- Projet d'extension du réseau de chaleur : 3 830 000 €

A partir de 2022, la mise en œuvre de nouveaux services vont impacter les dépenses de fonctionnement :

- L'ouverture de la nouvelle déchèterie-ressourcerie dont le coût prévisionnel net de fonctionnement est évaluée à 600 k€. En 2022, la somme de 200 k€ est prévue pour 5 mois d'activité. Pour 2023, le coût supplémentaire est évalué à 350 k€ déduction faite des dépenses liées au service de déchèterie des 4 communes du SIRM.
- L'extension du service de collecte et de traitement des biodéchets aux ménages à partir de 2024. Le coût de traitement des biodéchets est supérieur du coût de traitement des OM, le surcoût est évalué à 200 k€.

La loi de finances pour 2019 prévoit l'augmentation de la TGAP à l'horizon 2025 et en parallèle la baisse de la TVA pour les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers à 5.50 % (actuellement 10%). La TGAP incinération passera de 3 € / tonne en 2019 à 15 € / tonne en 2025 soit, une augmentation de 12 € / tonne. La TGAP enfouissement passera de 17 € / tonne en 2019 à 65 € / tonne en 2025 soit, une augmentation de 48 € / tonne. En 2025, l'impact de la TGAP sera d'environ 600 k€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2019 déduction faite de la baisse de la TVA.

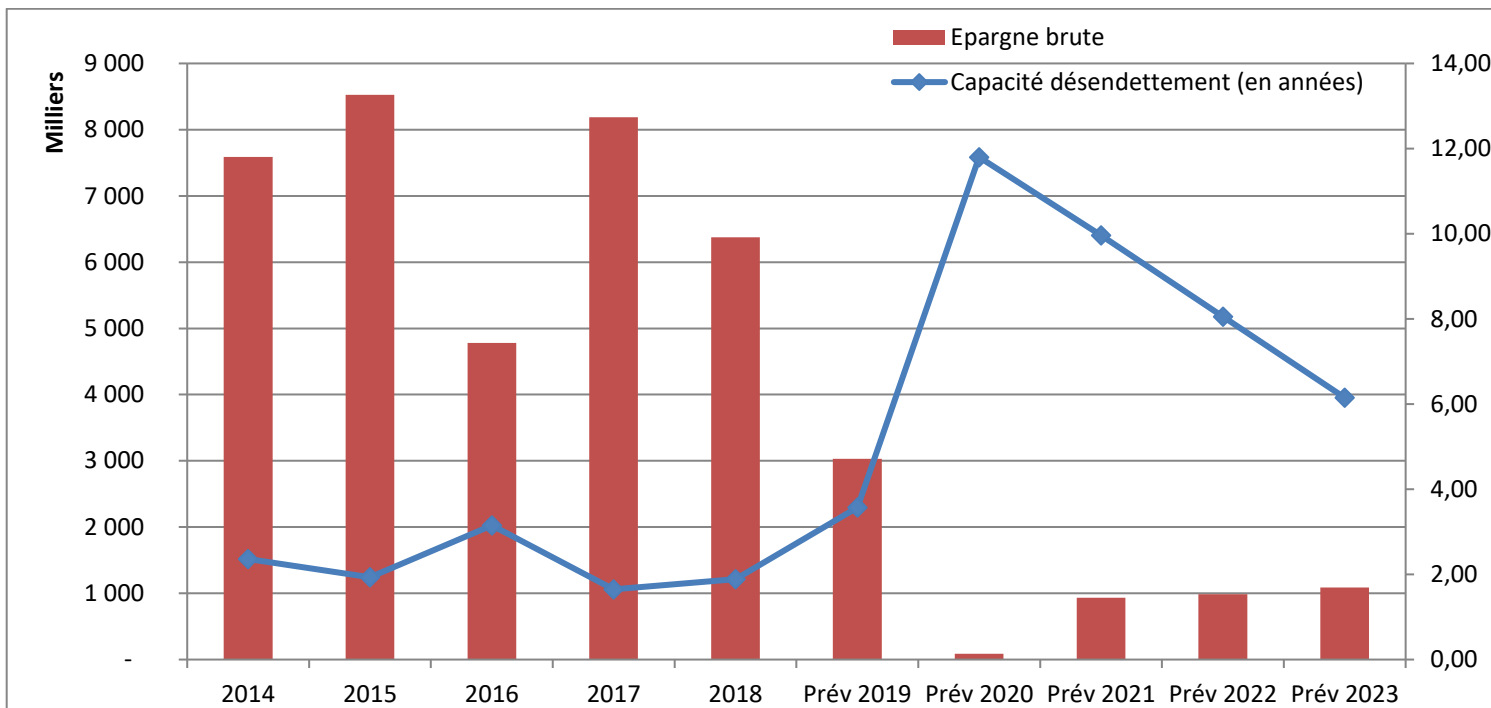
Malgré les nouveaux services envisagés et l'augmentation de la TGAP, les dépenses de fonctionnement auront une évolution inférieure à 1% respectant ainsi les orientations de la loi de programmation 2018-2022.

	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019	2020	% Evol BP19 /BP20	2021	% Evol 2020 /2021	2022	% Evol 2021 /2022	2023	% Evol 2022 /2023
Charges à caractère général	25 724k€	27 033k€	25 333k€	27 279k€	0,9%	26 788k€	-1,8%	26 988k€	0,7%	27 186k€	0,7%
Collecte	13 304k€	13 132k€	12 504k€	12 819k€							
Traitement des déchets incinérables	6 997k€	6 980k€	6 825k€	6 981k€							
Traitement : végétaux, encombrants,	795k€	895k€	857k€	992k€						48k€	
Traitement : emballages journaux	1 791k€	2 215k€	2 076k€	2 207k€							
Collecte et traitement Bio-déchets	0k€	89k€	18k€	268k€							
Prévention	60k€	242k€	97k€	218k€							
Autres charges à caractère général	1 112k€	1 518k€	1 149k€	1 622k€							
Redevance spéciale	85k€	106k€	92k€	57k€							
CTM	347k€	480k€	378k€	497k€							
Déchèteries	765k€	956k€	931k€	1 040k€				200k€		350k€	
Valorisation énergétique	158k€	242k€	214k€	242k€							
Exploitation GNV	310k€	178k€	192k€	336k€							
Dépenses de personnel	1 643k€	1 890k€	1 694k€	1 873k€	-0,9%	1 802k€	-3,8%	1 804k€	0,1%	1 804k€	0,0%
Autres charges de gestion courante	139k€	328k€	245k€	573k€		293k€	-48,9%	294k€	0,3%	294k€	0,0%
Charges financières	543k€	491k€	500k€	443k€	-9,8%	450k€		410k€		360k€	
Total des dépenses de fonctionnement	28 049k€	29 742k€	27 772k€	30 168k€	1,4%	29 333k€	-2,8%	29 496k€	0,6%	29 644k€	0,5%
Vente de produits résiduels	857k€	774k€	969k€	577k€	-25,5%	577k€	0,0%	577k€	0,0%	577k€	0,0%
Recette déchèterie	6k€	5k€	7k€	6k€	20,0%	6k€	0,0%	6k€	0,0%	6k€	0,0%
Redevance spéciale	669k€	700k€	431k€	700k€	0,0%	700k€	0,0%	700k€	0,0%	700k€	0,0%
Valorisation énergétique	3 636k€	3 400k€	3 758k€	3 445k€	1,3%	3 445k€	0,0%	3 462k€	0,5%	3 624k€	0,5%
Vente d'incinération+Mâchefers	3 399k€	2 680k€	2 937k€	2 548k€	-4,9%	2 548k€	0,0%	2 561k€	0,5%	2 574k€	0,5%
Vente de GNV	273k€	90k€	103k€	225k€	150,0%	225k€	0,0%	225k€	0,0%	225k€	0,0%
Participations Eco-organismes	2 258k€	2 016k€	1 780k€	1 853k€	-8,1%	1 853k€	0,0%	1 853k€	0,0%	1 853k€	0,0%
Participations Prévention	0k€	135k€	135k€	135k€	0,0%	135k€		135k€			
Produit de la fiscalité	22 642k€	20 439k€	20 499k€	20 583k€	0,7%	20 686k€	0,5%	20 872k€	0,9%	21 081k€	1,0%
Autres produits + exceptionnels	824k€	132k€	183k€	182k€		90k€		90k€		90k€	
Total des recettes de fonctionnement	34 564k€	30 371k€	30 802k€	30 254k€	-0,4%	30 265k€	0,0%	30 481k€	0,7%	30 730k€	0,8%
Epargne brute	6 515k€	629k€	3 030k€	86k€		932k€		985k€		1 086k€	
Remboursement en capital	1 462k€	1 250k€	1 249k€	1 267k€		1 265k€		1 349k€		1 249k€	
Epargne nette	5 053k€	-621k€	1 781k€	-1 181k€		-333k€		-364k€		-163k€	
Recettes définitives	212k€	585k€	363k€	422k€		1 095k€		2 408k€		155k€	
Dépenses d'investissement	1 031k€	19 614k€	1 341k€	18 880k€		5 000k€		1 202k€		1 580k€	
Emprunts à réaliser						1 000k€					
Résultat de l'exercice	4 234k€	-19 650k€	803k€	-19 639k€		-3 238k€		842k€		-1 588k€	
Reprise des résultats antérieurs	19 290k€	23 524k€	23 524k€	24 327k€		4 688k€		1 450k€		2 292k€	
Résultat final	23 524k€	3 874k€	24 327k€	4 688k€		1 450k€		2 292k€		704k€	
Encours de la dette au 31/12	12 061k€	10 811k€	10 811k€	9 544k€		9 279k€		7 930k€		6 681k€	
Capacité de désendettement	1,85	17,19	3,57			9,96		8,05		6,15	

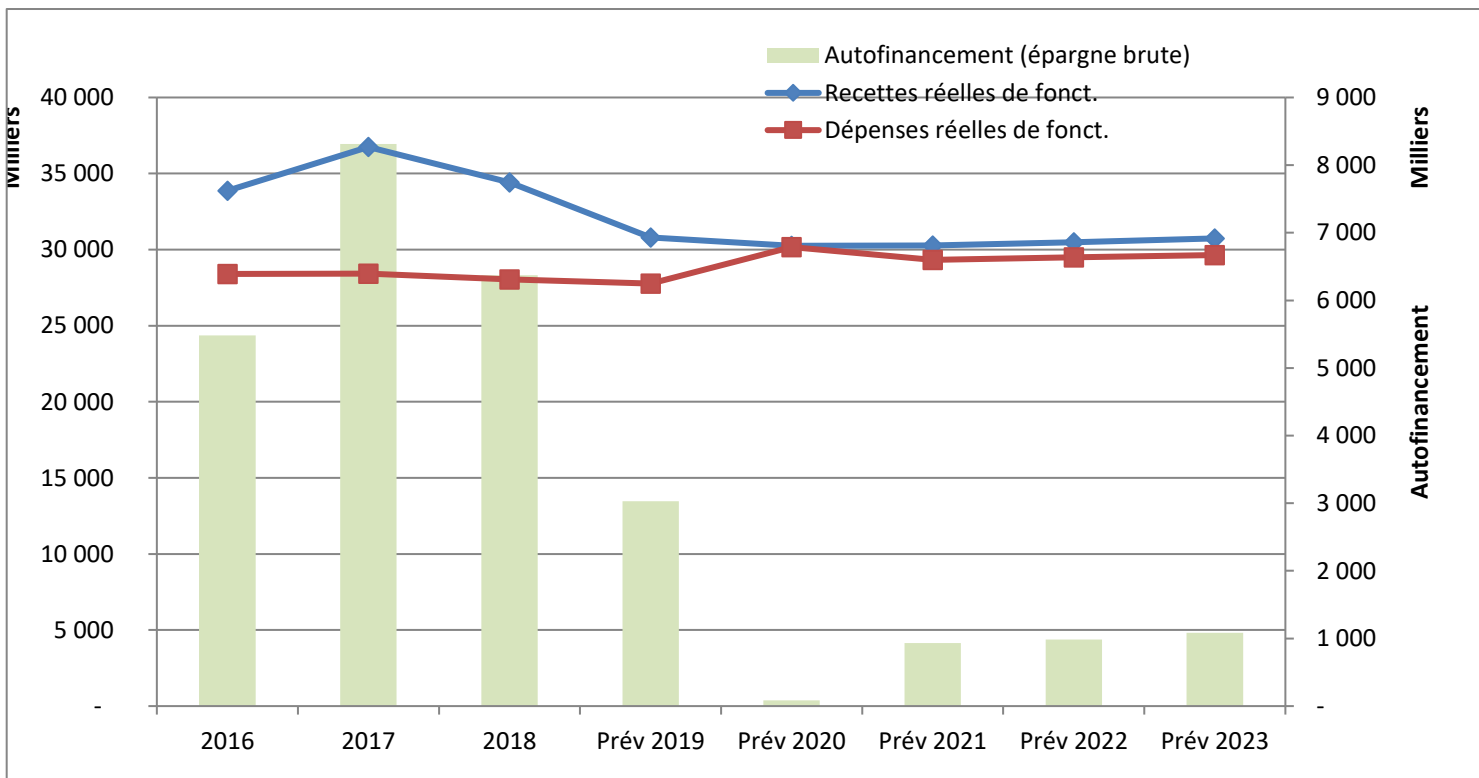
Avec la volonté du SIOM de baisser les taux de la TEOM depuis plusieurs années et de réduire les excédents, les prévisions des épargnes brutes sont en fortes baissent ce qui impactent la capacité de désendettement.

Cette capacité de désendettement qui est à 2 ans en 2018 passe à 10 ans en 2021. Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

Toutefois, le SIOM respecte toujours le principe de l'équilibre réel qui oblige les collectivités locales à financer le remboursement du capital par les ressources propres (recettes réelles d'investissement, autofinancement et excédents reportés).



Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement et de l'autofinancement (épargne brute)



LES RECETTES DU BUDGET « PRIVE »

La valorisation énergétique	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré-CA 2019	BP 2020
Nombre de MWh thermiques	117 269	107 222	105 916	107 207	100 000
Prix moyen à l'unité	24,80 €	25,30 €	25,66 €	26,35	26,00
Vente de chaleur : sous total	2 908k€	2 713k€	2 718k€	2 825k€	2 600k€
Nombre MWh électriques	15 281	16 117	16 896	14 961	15 000
Prix unitaire moyen	42,27 €	41,92 €	42,20 €	43,91	43,00
Prime fixe EDF pour novembre, décembre, janvier, février, mars	218k€	185k€	205k€	213k€	200k€
Vente d'électricité : sous total	864k€	860k€	918k€	870k€	845k€
RECETTES : Total	3 772k€	3 573k€	3 636k€	3 695k€	3 445k€

Les recettes 2019 s'appuient sur une prévision à la baisse de production de chaleur pour une année de rigueur climatique égale à la moyenne des 10 dernières années et tient compte des aléas techniques liées à l'exploitation du réseau.

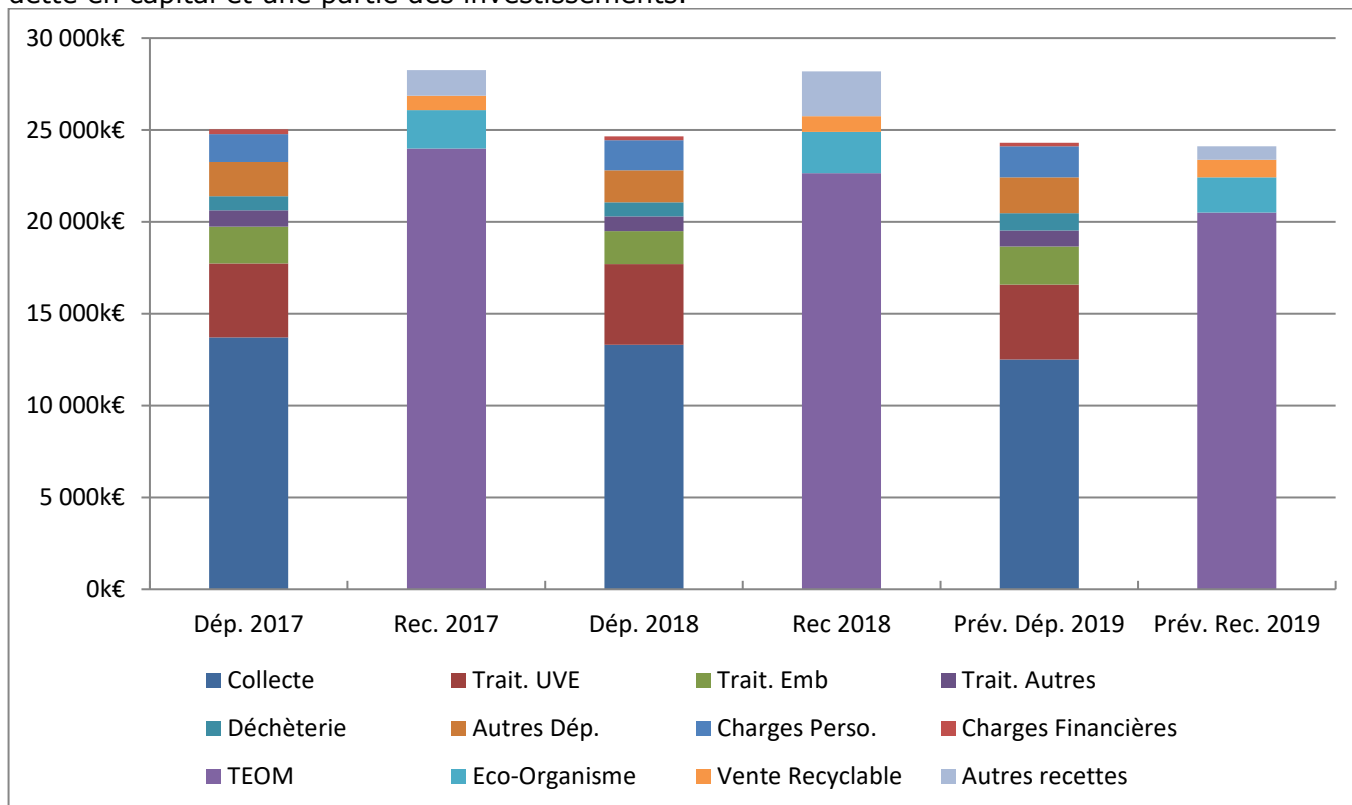
Tonnages incinérés sur le budget « privé »

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré-CA 2019	BP 2020
Tonnage	38 588,97	38 668.27	42 088.94	41 703	38 400
Recettes HT	2 472 709.98	2 449 084.43	2 713 017.98	2 808 059.91	2 400 000

L'augmentation des tonnages incinérés en 2018 est due à l'appel de tonnage supplémentaire auprès des prestataires extérieurs pour éviter l'arrêt des fours suite aux conflits sociaux des agents du prestataire de collecte.

LE FINANCEMENT DU BUDGET « PUBLIC »

La différence entre les recettes et les dépenses permettent de financer les remboursements de la dette en capital et une partie des investissements.



Les dépenses de fonctionnement du budget public sont essentiellement financées par le produit de la TEOM. Le produit fiscal représente environ 84 % des dépenses de fonctionnement pour 2019 contre 96 % en 2017. La maîtrise de ces dépenses depuis plusieurs années a permis de baisser les taux de la TEOM.

La clé de répartition et détermination des taux de TEOM

La TEOM est déterminé selon le service rendu.

Les charges nettes (dépenses - recettes hors fiscalité) sont répartie pour chaque commune selon les critères suivants :

Catégories de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte en porte à porte OM	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logements + 5% éloignement SIOM
Collecte en porte à porte Végétaux	
Collecte en porte à porte Encombrants	
Collecte en porte à porte Emballages, Journaux, Magazines	
Collecte en apport volontaire : Verre	
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Déchèterie de Villejust	100% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre le coût du service et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

Les charges nettes à répartir :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement et le tri,
- Les prestations spécifiques,
- Les annuités de la dette,
- Les frais de structures,
- L'autofinancement (part consacré au financement des dépenses d'investissement hors subvention et emprunt).

Tonnages collectés par communes

	population 2019	Total Tonnages 2018	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre Tonnage	Encombants Tonnage	Déchets verts Tonnage	Total Tonnages 2019	Kg/habitants
			Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu					
Bures-sur-Yvette	9 875	3 502	1 997	211	1 786	553	35	518	166	103	1 003	3 576	362,13
Gif-sur-Yvette	21 571	8 730	4 141	695	3 446	1 205	136	1 069	574	505	2 107	7 701	357,01
Gometz-le-Chatel	2 610	1 205	700	128	572	143	14	129	33	15	244	993	380,46
Igny	10 335	4 175	2 236	272	1 964	579	47	532	232	138	915	3 781	365,84
Orsay	17 011	6 705	3 514	382	3 132	1 083	117	966	389	211	1 279	5 977	351,36
Palaiseau	34 954	10 903	7 435	829	6 606	1 432	137	1 295	624	760	1 449	10 734	307,09
Saclay	4 021	1 256	905	167	738	208	52	156	121	35	363	1 413	351,41
St Aubin	721	305	374	174	200	49	30	19	33	11	184	447	619,97
Vauhallan	2 081	907	526	7	519	109	0	109	20	37	235	920	442,10
Villiers le Bâcle	1 265	507	273	48	225	99	15	84	53	19	143	524	414,23
Champlan	2 844	1 540	1 005	123	882	199	37	162	38	99	258	1 439	505,98
Chevreuse	5 812	2 302	1 358	175	1 183	196	51	145	165	172	524	2 189	376,63
Longjumeau	21 838	7 882	5 126	483	4 643	657	51	606	337	569	777	6 932	317,43
Les Ulis	25 031	7 103	6 976	1 164	5 812	780	220	560	318	561	262	7 513	300,15
St Rémy-les-Chevreuse	7 956	3 611	1 657	229	1 428	597	36	561	264	264	1 104	3 621	455,13
Villebon-sur-Yvette	10 645	4 275	2 980	609	2 371	649	120	529	229	153	621	3 903	366,65
La Ville du Bois	7 506	3 479	2 046		2 046	374		374	163	238	501	3 322	442,58
Linas	6 959	3 030	1 897		1 897	347		347	151	221	465	3 081	442,74
Ballainvillers	4 581	1 649	1 248		1 248	228		228	100	145	306	2 027	442,48
Montlhéry	7 816	4 013	2 130		2 130	389		389	170	248	522	3 459	442,55
Villejust	2 332	1 321	895	307	588	154	71	83	71	76	322	1 140	488,85
Total	207 764	78 400	49 419	6 003	43 416	10 030	1 169	8 861	4 251	4 580	13 584	74 692	359,50

Prévisions des prestations spécifiques pour 2020

	Prestations spécifiques : tableau récapitulatif					Total réalisé	Coût par habitant
	Coffres CTM	Vidage corbeilles	Sacs papier	Compacteurs	Déchèterie		
Bures-sur-Yvette	5,97k€		41,24k€			47,21k€	4,78 €
Gif-sur-Yvette	0,00k€		109,13k€			109,13k€	5,06 €
Gometz-le-Chatel	2,48k€		10,92k€			13,40k€	5,13 €
Igny	50,89k€		46,06k€			96,95k€	9,38 €
Orsay	15,42k€	27k€	60,63k€			103,05k€	6,06 €
Palaiseau	31,06k€		90,95k€	30k€		152,01k€	4,35 €
Saclay	16,36k€		12,14k€			28,50k€	7,09 €
St Aubin	0,00k€		3,66k€			3,66k€	5,08 €
Vauhallan	7,76k€		13,36k€			21,12k€	10,15 €
Villiers le Bâcle	4,24k€		4,88k€			9,12k€	7,21 €
Champlan	11,71k€		8,48k€			20,19k€	7,10 €
Chevreuse	11,07k€		26,66k€		4k€	41,73k€	7,18 €
Longjumeau	15,24k€		41,24k€			56,48k€	2,59 €
Les Ulis	51,51k€		13,36k€	24k€		88,87k€	3,55 €
St Rémy-les-Chevreuse	9,09k€		5,43k€		49k€	63,52k€	7,98 €
Villebon-sur-Yvette	11,66k€		30,32k€			41,98k€	3,94 €
La Ville du Bois	11,81k€		22,57k€		70k€	104,38k€	13,91 €
Linas	9,78k€		21,05k€		65k€	95,83k€	13,77 €
Ballainvillers	30,89k€		13,36k€		43k€	87,25k€	19,05 €
Monthéry	22,22k€		23,67k€		73k€	118,89k€	15,21 €
Villejust	2,50k€		10,92k€			13,42k€	5,75 €
Total	321,66k€	27k€	610,03k€	54k€	304k€	1 316,69k€	6,34 €

La colonne déchèterie correspond aux frais d'accès aux déchèteries de Magny Les Hameaux et du SIREDOM.

Récapitulatif des coûts prévisionnels 2020 pour chaque commune

	Contributions 2019	Contributions 2020 (en k€)							Δ 2020 / 2019	
		Collecte	Traitement	Déchèterie	Auto-fin	Dette	Prest. spécif.	Total	Montants	%
Bures-sur-Yvette	1 061	642	230	38	44	34	47	1 035	-26	-2,45%
Gif-sur-Yvette	2 413	1 405	498	82	98	75	109	2 267	-146	-6,05%
Gometz-le-Châtel	312	177	63	10	14	9	13	286	-26	-8,33%
Igny	1 228	705	242	40	49	35	97	1 168	-60	-4,89%
Orsay	1 907	1 104	389	65	76	58	103	1 795	-112	-5,87%
Palaiseau	3 487	2 113	740	134	148	120	152	3 407	-80	-2,29%
Saclay	430	263	92	15	20	14	29	433	+3	+0,70%
St Aubin	90	59	24	3	5	2	4	97	+7	+7,78%
Vauhallan	265	154	55	8	14	7	21	259	-6	-2,26%
Villiers le Bâcle	149	92	32	5	9	4	9	151	+2	+1,34%
Champlan	362	208	82	11	16	10	20	347	-15	-4,14%
Chevreuse	694	408	139	22	28	20	42	659	-35	-5,04%
Longjumeau	2 272	1 340	471	84	96	75	56	2 122	-150	-6,60%
Les Ulis	2 299	1 388	523	96	106	86	89	2 289	-10	-0,43%
St Rémy-les-Chevreuse	1 048	614	214	31	35	27	64	985	-63	-6,01%
Villebon-sur-Yvette	1 169	695	250	41	47	37	42	1 112	-57	-4,88%
La Ville du Bois	912	531	198	0	35	26	104	894	-18	-1,97%
Linas	827	502	184	0	32	24	96	838	+11	+1,33%
Ballainvillers	511	318	121	0	24	16	87	566	+55	+10,76%
Monthéry	1 003	558	206	0	38	27	119	948	-55	-5,48%
Villejust	299	164	67	9	15	8	13	276	-23	-7,69%
Total	22 738	13 440	4 820	694	949	714	1 316	21 934	-804	-3,54%

Les 4 communes du SIRM n'utilisent pas la déchèterie de Villejust, aucun coût de fonctionnement ne leur est attribué.

Données techniques

Tonnages collectés en PAP	2016	2017	Evolution 2016 / 2017	2018	Evolution 2017 / 2018	2019	Evolution 2018 / 2019
Ordures Ménagères et assimilées	51 573	51 319	-0,49%	50 903	-0,81%	51 371	0,92%
Emballages	9 378	10 243	9,22%	9 628	-6,00%	10 962	13,86%
Verre	4 105	4 212	2,61%	4 417	4,87%	4 424	0,16%
Encombrants	5 039	5 064	0,50%	4 580	-9,56%	4 476	-2,27%
Déchets verts	14 706	14 150	-3,78%	12 353	-12,70%	12 894	4,38%
TOTAL	84 801	84 988	0,22%	81 881	-3,66%	84 127	2,74%

Les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sont de 84 127 tonnes en 2019 contre 81 881 tonnes en 2018 soit une augmentation de 2.74 % (2 246 tonnes) sur l'ensemble du territoire.

Coûts unitaires des marchés de traitement

	2016	2017	Evol 2016 / 2017	2018	Evol 2017 / 2018	2019	Evol 2018 / 2019	Evol 2016 / 2019
Traitement Emballages (17 communes)	160,10	163,19	1,93%	168,00	2,95%	174,08	3,62%	8,73%
Traitement Refus tri (17 communes)	83,25	85,05	2,16%	86,00	1,12%	89,11	3,62%	7,04%
Traitement Emballages (4 communes)	145,00	146,18	0,81%	148,59	1,65%	153,71	3,45%	6,01%
Traitement Déchets verts (17 communes)	27,46	26,00	-5,32%	26,38	1,46%	26,93	2,08%	-1,93%
Traitement Déchets verts (4 communes)	30,40	30,49	0,30%	31,24	2,46%	32,29	3,36%	6,22%
Traitement Encombrant (17 communes)	73,00	73,73	1,00%	74,52	1,07%	74,56	0,05%	2,14%
Traitement Encombrant (4 communes)	64,50	64,83	0,51%	65,90	1,65%	68,52	3,98%	6,23%
Stockage Verre (4 communes)	5,20	5,24	0,77%	5,34	1,91%	5,52	3,37%	6,15%

Coûts aidés pour chaque flux de déchets

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure. Cette méthode est utilisée pour élaborer les données figurant dans le rapport d'activité.

€HT/habitant	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2016	43,82 €	2,88 €	4,81 €	16,71 €	5,80 €	6,99 €	15,97 €	3,44 €	100,42 €
Coût 2017	45,47 €	3,17 €	5,19 €	18,96 €	5,45 €	6,53 €	17,73 €	2,70 €	100,16 €
Coût 2018	44,79 €	2,96 €	5,27 €	16,19 €	5,48 €	6,92 €	16,68 €	2,42 €	92,57 €
Ecart 2017/2018	-2%	-7%	2%	-15%	1%	6%	-6%	-10%	-8%
Référence IDF ADEME (donnée 2015)	54 €	3 €	3 €	13 €	9 €	5 €	5 €		90 €

€HT/tonne	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2016	171,57 €	144,53 €	218,65 €	362,46 €	130,40 €	281,21 €	220,83 €	92,62 €	195,65 €
Coût 2017	177,29 €	156,02 €	238,92 €	370,25 €	119,76 €	264,63 €	257,34 €	93,68 €	208,42 €
Coût 2018	181,56 €	138,71 €	240,00 €	336,57 €	117,25 €	309,35 €	278,75 €	95,35 €	200,75 €
Ecart 2017/2018	2%	-11%	0%	-9%	-2%	17%	8%	2%	-4%
Référence IDF ADEME (donnée 2015)	198 €	169 €	169 €	371 €	166 €	262 €	225 €		